

RÉSOLUTION

Favoriser la reconnaissance du champ d'exercice des infirmières praticiennes (IP) en ce qui concerne les lois, la réglementation et les politiques fédérales

IL EST RÉSOLU QUE l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, en collaboration avec l'Association canadienne des infirmières et infirmiers en pratique avancée, consultera les organisations provinciales afin de cerner les obstacles fédéraux à l'exercice des IP.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'Association des infirmières et infirmiers du Canada fera ensuite pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il élimine ces obstacles à l'exercice professionnel.

Contexte

À mesure que le rôle des infirmières praticiennes (IP) a évolué au Canada, chaque province et territoire a dû composer avec une série d'obstacles à l'exercice des IP, en matière de politiques, de réglementation et de lois.

En Ontario, on a lancé un bon nombre d'initiatives visant à traiter les obstacles dans le cadre du mandat du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Parmi ces barrières, on compte les limites imposées à l'efficacité des IP au sein de services d'urgence ou de consultation externe et de maisons de soins de longue durée par la *Loi sur les hôpitaux publics* et diverses lois sur les maisons de soins de longue durée. On a également lancé d'autres initiatives afin de traiter les obstacles créés par les mandats d'autres ministères, tels que le ministère des Transports de l'Ontario (par ex. pour donner aux IP l'autorisation de signer des demandes d'autocollants pour stationnement accessible), et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (par ex. pour reconnaître aux IP le droit d'effectuer des examens médicaux complets pour les enfants pris en charge). Il faut créer de telles initiatives au niveau fédéral.

Les IP de l'Ontario, qui œuvrent dans la première province à appliquer pleinement le rôle d'IP, sont bien conscientes des obstacles fédéraux depuis plus d'une décennie. Bon nombre d'IP et d'organisations d'IP s'attendaient à ce que l'Initiative canadienne sur les infirmières et infirmiers praticiens cerne et élimine quelques-uns de ces obstacles, mais cela ne s'est pas produit.

Les IP sont formées et compétentes en techniques avancées d'évaluation et d'entrevue, et ont les connaissances théoriques et pratiques et le jugement nécessaires pour évaluer l'état de santé des personnes, établir le besoin d'accès à divers programmes et services fédéraux (et, le cas échéant, l'autoriser). Les obstacles d'ordre fédéral comptent notamment :

- le manque d'autorisation d'établir des ordonnances de narcotiques ou substances contrôlées (N.B. : les efforts en vue de régler la question continuent depuis plus de trois ans);
- le manque d'autorisation d'effectuer des examens médicaux complets pour des programmes fédéraux comme le RPC, y compris les programmes pour personnes handicapées et Transport Canada (par ex. les examens médicaux pour pilotes);
- le manque d'autorisation de remplir tous les formulaires d'AE;

- divers défis concernant les programmes et services de prestations de maladie pour les non assurés.

Il convient maintenant d'effectuer une évaluation exhaustive de la manière dont les lois, la réglementation et les politiques actuelles limitent l'exercice des IP ou limitent l'accès aux soins de santé et autres services du gouvernement fédéral pour toute personne dont les soins de santé sont prodigués par une IP. Par la suite, il faudrait faire pression auprès du Bureau de la politique des soins infirmiers, ou directement auprès des ministères fédéraux pertinents, afin d'éliminer obstacles et d'améliorer l'accès aux programmes et services pour la population canadienne.

La modification des lois, de la réglementation et des politiques dans le but d'accorder aux IP du Canada leur plein champ d'exercice entre dans le cadre des recommandations des rapports Romanow et Kirby. De telles initiatives aideront également à améliorer la continuité des soins pour les patients, à rendre les équipes interprofessionnelles plus efficaces et, encore plus important, à éliminer les obstacles auxquels font face les Canadiens et Canadiennes qui désirent l'accès aux programmes et services fédéraux.

Présentée par l'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario